

COMMUNE DE MECRIN

mairie.mecrin@wanadoo.fr

☎ 03 29 90 74 80



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE 2^{ème} CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné Jean-Claude PASSETEMPS, Président de l'Association GET A RIGID, domicilié 6, rue Haute à Mécrin (Meuse) ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire à MECRIN à l'occasion de la SWAP MEET 2024 :

- le samedi 04 mai 2024 de 9 h 00 à 1 h 00
- le dimanche 05 mai 2024 de 9 h 00 à 21 h 00

Mécrin, le 10 avril 2024

Le Président,

Jean-Claude PASSETEMPS

ARRETE DU MAIRE - N° 01/2024

Le Maire,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de monsieur le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L 49 du Code des débits de boissons,

Vu l'article L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons ;

ARRETE :

Monsieur Jean-Claude PASSETEMPS est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2^{ème} catégorie à Mécrin à l'occasion de la SWAP MEET 2024

- le samedi 04 mai 2024 de 9 h 00 à 1 h 00

- le dimanche 05 mai 2024 de 9 heures à 21 heures.

Copie de cette autorisation sera adressée à la gendarmerie de Commercy.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Mécrin, le 10 avril 2024

Le Maire,

Michel MOUSTY

